

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 12 - 15 mai 1998



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/98/13

28 octobre 1998

ORIGINAL: FRANÇAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1998 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

GRUPE DE TRAVAIL FORMEL CHARGE D'EXAMINER LES POLITIQUES DE DOTATION EN RESSOURCES ET DE FINANCEMENT A LONG TERME DU PAM (1998/EB.2/1)

1. Cette question a été présentée par la Présidente du Conseil qui a expliqué que la proposition était soumise conformément aux souhaits de la consultation informelle sur les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM, qui s'était tenue le 28 avril 1998. La création d'un Groupe de travail formel permettrait d'engager les membres plus directement et de faire avancer les travaux en vue de présenter des recommandations à la troisième session ordinaire du Conseil en 1998. Le Groupe serait ouvert à tous les membres du Programme ainsi qu'à l'observateur de la Commission européenne.

RAPPORTS D'EVALUATION (1998/EB.2/2)

2. **Népal 5572.00—Travaux d'infrastructure rurale communautaire.** Des représentants ont souligné les avantages d'une exécution reposant sur des partenariats étroits ainsi que les bons résultats obtenus grâce à l'approche participative et au renforcement des capacités locales. Compte tenu des efforts déployés par les autres partenaires, le PAM devait s'attacher à livrer les produits alimentaires en temps voulu et en quantités suffisantes. Plusieurs représentants ont fait observer qu'une plus forte participation du gouvernement local serait une garantie de durabilité. En outre, le Secrétariat a indiqué que ce projet faisait partie du programme principal sur l'atténuation de la pauvreté, et s'inscrivait donc parmi les priorités du Gouvernement népalais. Le Conseil ayant noté que la problématique hommes-femmes n'était pas expressément couvertes dans le rapport, il a été informé qu'elle était traitée dans la version intégrale de ce dernier.
3. Divers représentants ont insisté sur la nécessité de donner priorité aux activités agricoles productives plutôt qu'à la construction de routes; ils ont été avisés que des mesures consécutives aux recommandations de la mission étaient déjà engagées, par exemple par le biais de contacts avec la FAO.
4. **Inde 2206.06—Appui au programme de développement intégré de l'enfance.** Les représentants se sont déclarés favorables à la production locale de l'aliment composé enrichi *Indiamix*; certains ont demandé davantage d'information sur la rentabilité du produit. Le Conseil ayant évoqué la nécessité d'une évaluation d'impact, le Secrétariat est convenu que l'instauration d'un cadre axé sur les résultats et comprenant des indicateurs de performance serait bénéfique au projet, et il a noté que les études d'évaluation soulevaient des difficultés lorsque l'aide alimentaire du PAM n'était qu'un élément d'un programme gouvernemental beaucoup plus vaste. A ce propos, des représentants ont été d'avis que la valeur ajoutée de l'intervention du PAM pourrait mieux se manifester si le gouvernement y voyait une opération "pilote" destinée à mettre à l'essai des idées novatrices avant de les appliquer à l'échelon national. On a également fait référence à une évaluation du programme plus vaste entrepris par le Gouvernement indien. Un certain nombre de représentants ont souligné qu'il importait d'élaborer des modalités de retrait progressif et de définir une stratégie de sortie. A cet égard, le Conseil a insisté sur la nécessité de concentrer le projet sur les Etats les plus pauvres.



5. **Evaluation conjointe HCR/PAM de l'aide alimentaire d'urgence aux rapatriés, réfugiés, personnes déplacées et autres populations touchées par la guerre en Bosnie-Herzégovine.** Le Conseil a apprécié le rapport pour sa franchise, notamment en ce qui concerne les difficultés rencontrées au niveau interinstitutionnel pour trouver et recruter le personnel approprié, pour harmoniser les systèmes de comptabilité et pour obtenir une juste couverture médiatique. Il a exprimé le vœu que ces problèmes soient résolus pour les opérations à venir.
6. Le Conseil s'est félicité de la bonne collaboration et de la répartition des tâches entre le HCR et le PAM. Il a reconnu que le retrait de l'aide alimentaire devait être judicieusement modulé vu la lenteur de la mise en place des programmes nationaux de protection sociale. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'insuffisance des fonds destinés au suivi. Le Secrétariat a fait observer que pendant la guerre, alors que le HCR assumait cette fonction, les fonds mis à disposition ne suffisaient pas à couvrir les besoins. Après la guerre, en 1996, lorsque le PAM est devenu responsable de l'ensemble de la chaîne d'aide alimentaire, la capacité de suivi a dû être développée. A cet égard, un représentant a recommandé de présenter systématiquement dans ces rapports, outre l'information financière sur les coûts, les objectifs à atteindre et la composition de l'équipe d'évaluation.

SCHEMA DE STRATEGIE DE PAYS—BURKINA FASO (1998/EB.2/4)

7. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le Schéma de stratégie (SSP) établi pour le Burkina Faso et s'est déclaré prêt à examiner en janvier 1999 un programme de pays pour la période 2000-2004. Il a pris note du fait que le volet Cantines scolaires ne ferait pas partie du programme de pays car les besoins correspondants étaient couverts par un autre donateur. En revanche, un programme d'alphabétisation des adultes, axé sur les femmes, serait appuyé par le PAM.
8. Le Conseil a engagé le Secrétariat à accorder la priorité dans le programme de pays à l'alimentation des groupes vulnérables et à l'alphabétisation des adultes. Il l'a aussi encouragé à prévoir une analyse approfondie de l'impact de l'aide alimentaire sur les marchés locaux; le programme de pays devrait tenir compte des résultats de cette analyse. Le programme de pays du PAM devrait être intégré dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en préparation, et coordonné avec les donateurs bilatéraux et le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Le Conseil a recommandé qu'il soit exécuté en collaboration avec les ONG. Un vif soutien a été exprimé en faveur des activités axées sur les femmes et de l'adoption d'une approche participative. Le Conseil a pris note avec satisfaction du ciblage géographique et sectoriel sur les régions du centre-ouest, centre-sud, sud-est, centre-nord et nord. Un délégué a proposé d'ajouter la région de centre qui connaît les mêmes risques graves de crise alimentaire.
9. Le Secrétariat a été instamment prié de poursuivre les négociations en cours avec le Gouvernement du Burkina Faso pour résoudre la question des taxes et impôts actuellement prélevés sur l'aide humanitaire et l'aide au développement. Le Conseil a également demandé que le programme de pays donne des informations détaillées sur la contribution du gouvernement aux activités du PAM.



SCHEMA DE STRATEGIE DE PAYS—MADAGASCAR (1998/EB.2/5)

10. Le Conseil a examiné le Schéma de stratégie établi pour Madagascar, a pris note de l'approche participative et de la place accordée à la problématique hommes-femmes et a encouragé le Secrétariat à préparer un programme de pays inspiré de ses grandes lignes. Le Secrétariat devrait, lorsqu'il préparerait ce programme, tenir compte des rapports d'évaluation des activités antérieures, et en particulier des recommandations formulées au sujet des contraintes qui entravent l'exécution des activités. L'on pourrait envisager d'accroître la part des ressources allouées au programme de pays pour la production alimentaire et pour les activités tendant à prévenir les catastrophes ou à en atténuer les effets. Le Conseil a vivement encouragé le PAM à resserrer sa collaboration avec les organismes des Nations Unies et avec les donateurs et à promouvoir la complémentarité des activités de chacun, compte tenu des recommandations formulées dans le contexte de l'élaboration d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Toutes les activités réalisées au titre du programme de pays devraient être conçues de manière à être durables.
11. Le Conseil a noté que Madagascar était fréquemment touché par des catastrophes majeures comme cyclones, sécheresses et infestations de sauterelles, et a félicité le PAM de l'appui qu'il fournissait à ce pays en pareilles circonstances.

SCHEMA DE STRATEGIE DE PAYS—NEPAL (1998/EB.2/6)

12. Lors de l'examen du Schéma de stratégie établi pour le Népal, le Conseil a insisté pour que les points suivants soient pris en considération dans la formulation du programme de pays:
 - a) renforcer la coordination et les liens opérationnels avec les autres donateurs;
 - b) resserrer les liens de coopération avec le projet sur l'enseignement primaire de base;
 - c) établir un ordre de priorité pour les interventions du PAM, notamment en ce qui concerne la concentration géographique;
 - d) se concentrer davantage sur la création de biens dont la population peut avoir le contrôle;
 - e) accorder une attention plus grande à l'environnement dans le développement des infrastructures;
 - f) étudier l'impact potentiel sur les prix locaux lorsque le PAM envisage de procéder à des achats importants de produits locaux; et
 - g) réaliser une analyse approfondie des moyens institutionnels et de la capacité d'absorption du pays.



SCHEMA DE STRATEGIE DE PAYS—SRI LANKA (1998/EB.2/7)

13. Le Conseil a approuvé la stratégie exposée dans le Schéma de stratégie établi pour Sri Lanka.
14. Il s'est en particulier félicité de son ciblage, de sa sensibilité à la problématique hommes-femmes et de sa synchronisation avec les programmes des autres organismes des Nations Unies ainsi que de la collaboration prévue avec les partenaires du développement. Deux questions ont été soulevées concernant la réalisation de l'objectif selon lequel les femmes chefs de famille devraient représenter au moins 25 pour cent des nouveaux colons et les restrictions imposées au transport d'huile comestible dans la zone du conflit.
15. Le Conseil a approuvé la proposition d'établir le programme de pays correspondant, qui lui serait soumis à sa première session ordinaire de 1999.

SCHEMA DE STRATEGIE DE PAYS—EQUATEUR (1998/EB.2/8)

16. Le Conseil a approuvé la stratégie présentée dans le schéma de stratégie. Le Secrétariat déterminerait en consultation avec le gouvernement s'il conviendrait d'établir le programme de pays correspondant, compte tenu des observations formulées.
17. Le Conseil a recommandé que la possibilité d'un retrait progressif des activités du PAM dans le pays soit dûment envisagée. Les débats ont permis de préciser que si le volet d'alimentation scolaire prévoyait le désengagement de l'aide du PAM au secteur de l'éducation durant la période couverte par le SSP, le retrait complet de l'aide du PAM au pays n'était pas nécessairement envisagé. Lors des discussions, la question de la coordination des activités du SSP avec celles d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux a été explicitée.
18. Le Conseil a pris note avec satisfaction de la stratégie proposée pour cibler les activités sur la population autochtone, et en particulier les femmes et les enfants. L'initiative concernant la création par le gouvernement du Fonds de compensation alimentaire (FOCAL) a été jugée novatrice et certains pays ont indiqué qu'ils étaient prêts à y verser leur contribution. Le Conseil a instamment demandé au Secrétariat de veiller à ce que l'appui que lui fournirait le PAM corresponde à son mandat.

PROGRAMME DE PAYS—EL SALVADOR (1998–2002) (1998/EB.2/9)

19. Le Conseil a relevé avec satisfaction que le programme de pays proposé comportait une stratégie élaborée conjointement par le gouvernement et par le PAM pour assurer le retrait progressif de l'aide alimentaire au cours des cinq prochaines années et la durabilité des activités avec les ressources du gouvernement.
20. Le Conseil a félicité le PAM de la qualité du programme de pays ainsi que du ciblage des activités, qui devaient privilégier les femmes, notamment les femmes enceintes et les mères allaitantes, et les enfants, conformément aux engagements du PAM. Un représentant a suggéré de réduire le nombre de départements ciblés.
21. Le Conseil a apprécié la contribution importante (31 millions de dollars E.-U.) apportée par le gouvernement à ce programme en complément des ressources du PAM mais s'est dit préoccupé par les besoins supplémentaires, soit 12 millions de dollars, pour lesquels aucun



donateur n'avait encore été identifié; il s'est inquiété des conséquences que cela pourrait avoir sur le programme de pays. Un représentant a signalé que son pays envisageait de répondre favorablement à cette demande.

22. Le Conseil a reconnu que l'assistance prévue par le programme de pays était justifiée par la nécessité d'aider au processus de relèvement après 12 années de guerre; il a encouragé le PAM à collaborer avec ses partenaires du système des Nations Unies pendant la période couverte par le programme de pays pour fournir au gouvernement d'El Salvador l'appui technique nécessaire afin qu'il puisse prendre entièrement à sa charge les programmes d'aide alimentaire d'ici à la fin de 2002.

PROGRAMME DE PAYS—MALAWI (1998–2001) (1998/EB.2/10)

23. Le Conseil s'est déclaré favorable aux activités proposées dans le programme établi pour le Malawi ainsi qu'à leur portée et leur concentration géographique. Il a pris note de l'étroite collaboration qui existe entre le gouvernement, les donateurs et les organismes des Nations Unies au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
24. Il a incité le gouvernement à prendre le programme en charge et l'a encouragé à participer activement à sa planification et à son exécution. Il s'est également déclaré favorable aux achats locaux, qui stimulent la production, et à un renforcement de l'approche participative. Il importait de doter les activités vivres-contre-travail d'effectifs appropriés et d'assurer la bonne qualité de la gestion de ce volet. Le Conseil a par ailleurs recommandé de veiller à ce que les ressources peu abondantes soient judicieusement réparties entre les différentes composantes du programme, notamment les volets vivres-contre-travail et alimentation complémentaire. Il a recommandé une plus grande transparence de l'information budgétaire, notamment en ce qui concerne les coûts d'appui directs.

PROGRAMME DE PAYS—ETHIOPIE (1998–2003) (1998/EB.2/11)

25. Le Conseil a exprimé son ferme appui au programme de pays établi pour l'Ethiopie (1998-2003), notant que l'aide alimentaire pourrait jouer un rôle décisif dans le développement. Il s'est par ailleurs déclaré satisfait de constater que le programme était principalement axé sur la protection des terres, le reboisement et la conservation de l'eau. Il a été noté que la dégradation de l'environnement était un facteur qui contribuait beaucoup à l'insécurité alimentaire en Ethiopie.
26. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le Gouvernement éthiopien avait confirmé que le programme de pays s'inscrivait dans le droit fil de ses stratégies et priorités globales.
27. Le Secrétariat a pris note des recommandations et avis formulés par le Conseil, et confirmé qu'ils seraient pris en considération lors de l'exécution du programme de pays. En particulier, les préoccupations exprimées au sujet de la durabilité, des avantages découlant pour les femmes des infrastructures mises en place, des indicateurs pour les évaluations et de l'impact seraient gardées à l'esprit à mesure que les activités progresseraient. Tant le Secrétariat que le gouvernement ont confirmé qu'ils escomptaient que les activités exécutées au titre du programme de pays seraient conformes au cadre général de la Note de stratégie nationale et à l'UNDAF lorsque ceux-ci seraient appliqués en Ethiopie.



PROGRAMME DE PAYS—SENEGAL (1999–2001) (1998/EB.2/12)

28. Concernant le programme de pays établi pour le Sénégal, le Conseil a noté que les activités proposées pourraient être plus novatrices et davantage liées au cadre conceptuel. Il a été recommandé d'accroître les contributions des communautés locales et du gouvernement aux activités d'alimentation scolaire et d'assainissement en milieu urbain afin d'en améliorer la durabilité.
29. Le Conseil a noté que la durée du programme de pays avait été ajustée par rapport au SSP de manière qu'elle coïncide avec le cycle de programmation des autres organismes des Nations Unies afin de faciliter la coordination et de promouvoir la complémentarité des activités; il a également remarqué que le budget avait été réduit en conséquence.
30. Le Conseil a approuvé le ciblage des activités sur les régions les plus pauvres et a relevé que les régions les plus exposées à la sécheresse n'étaient pas les plus pauvres grâce aux mécanismes de défense spécifiques existant au Sénégal.

PROJET DE DEVELOPPEMENT SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION—CAMEROUN 4387.01(1998/EB.2/13)

31. Le Conseil s'est félicité de l'accent mis par le projet sur les régions les plus pauvres du pays, du ciblage différencié des activités selon les groupes sociaux et le sexe des bénéficiaires, de l'approche participative qui l'inspirait ainsi que des dispositions prises en vue de renforcer le suivi. Des craintes ont été exprimées touchant la durabilité des cantines après la fin du projet, l'insuffisance au financement du gouvernement pour les écoles et le manque d'enseignants dans certaines régions. Quelques représentants ont appelé l'attention sur les contraintes logistiques et le coût du transport intérieur. La nécessité d'améliorer la gestion, d'accroître l'efficacité de l'exécution et du suivi du projet et de mobiliser un solide engagement du gouvernement a été soulignée. En outre, le Conseil a demandé qu'une évaluation à mi-parcours lui soit présentée dans deux ans environ.
32. Le Secrétariat a informé le Conseil que les communautés participantes étaient toutes acquises au projet et que les activités avaient déjà commencé au titre de la phase transitoire. Pour ce qui était de l'intégration du projet à un programme d'éducation coordonné, le Secrétariat a fait savoir que les activités d'éducation menées dans le cadre de ce projet étaient conformes aux politiques et programmes nationaux du Cameroun dans ce secteur. L'aide alimentaire était l'une des ressources nécessaires pour appuyer l'exécution de ces programmes. Le Secrétariat a fait observer que le projet avait été formulé conjointement par le PAM et l'UNESCO et a donné l'assurance au Conseil qu'il en réaliserait une évaluation à mi-parcours.

PROJET DE DEVELOPPEMENT SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION—SOUDAN 5745.00 (1998/EB.2/14)

33. Le Conseil a pris note de l'analyse approfondie réalisée par le PAM au sujet de l'approvisionnement en eau et de la sécurité alimentaire. Il a apprécié l'idée maîtresse du projet qui mettait l'accent sur l'atténuation de la détresse et sur l'amélioration des conditions de vie, en particulier pour les femmes et les enfants.



34. Le représentant du Danemark a cependant indiqué que son gouvernement refusait d'appuyer ou de participer à des activités ou des projets fournissant une aide directe au Gouvernement soudanais. D'autres représentants ont considéré que l'appui au renforcement des capacités à l'échelon communautaire et l'importance accordée à l'auto-assistance constituaient les atouts majeurs du projet, et que le rôle du Gouvernement soudanais y était marginal.
35. Le Conseil a souligné l'importance que revêt la collaboration insterinstitution dans ce type de projet, comme en attestait la participation de l'UNICEF au présent projet.
36. Tout en convenant avec les autres représentants que l'appui aux femmes était l'un des aspects majeurs du projet, un représentant a exprimé la crainte que les tâches attendues des femmes n'entraînent un surcroît de travail pour elles, alourdissant ainsi injustement une journée de labeur déjà harassante. Le Directeur du PAM au Soudan, dans sa réponse aux questions concernant l'entretien des *hafirs*, a réaffirmé que l'expérience acquise précédemment attestait la nécessité d'instaurer des comités de *hafirs* dès le stade de leur construction. Il a également précisé que 50 pour cent des redevances collectées par les comités servaient à financer l'entretien. Le Secrétariat a expliqué que la construction/restauration des *hafirs* comprenait plusieurs étapes et fonctions dans le cadre desquelles les femmes participaient à des tâches adaptées à leurs capacités. En outre, la possibilité d'avoir de l'eau plus près de chez elles était tellement vitale pour les femmes qu'elles étaient prêtes à travailler davantage encore pour y parvenir. Le Conseil a souligné l'importance d'un entretien régulier des hafirs et d'un suivi périodique du projet.

AUGMENTATION BUDGETAIRE POUR DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT APPROUVES—BURKINA FASO 3326.01 (1998/EB.2/15)

37. Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire du projet proposée pour une période d'un an allant de janvier à décembre 1999. Une question a été posée sur les progrès accomplis depuis la mission d'évaluation à mi-parcours de juin 1997. Le Secrétariat a fait savoir qu'un amendement du plan d'opérations avait été signé avec le gouvernement et que les mesures ci-après étaient en cours d'application: a) ciblage géographique des activités sur les 25 régions du pays où le déficit vivrier est le plus sérieux; b) ciblage sectoriel sur quatre activités principales et exclusion des activités pour lesquelles l'aide alimentaire n'est pas la ressource la mieux appropriée; et c) cogestion avec le gouvernement pour améliorer le suivi du projet, accroître l'efficacité de la logistique et assurer une distribution ponctuelle des vivres.

PROJET D'INTERVENTION PROLONGEE EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES (IPR) SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION—ETHIOPIE 5241.03 (1998/EB.2/16)

38. Le Conseil s'est dit satisfait de ce que celui-ci tienne compte de la nécessité de poursuivre les opérations d'enregistrement des réfugiés et tende à améliorer les mécanismes de distribution. Le Secrétariat a fait savoir que le descriptif de projet était un outil de planification et que le nombre de réfugiés qui recevraient une assistance dépendrait des résultats des opérations d'enregistrement et de vérification, compte tenu, le cas échéant, des rapatriements. Si le nombre de réfugiés variait beaucoup, les ressources allouées au projet seraient affectées à d'autres fins, ou bien le projet serait élargi.



39. Le Conseil a fait valoir que le rapatriement est la seule solution durable pour les réfugiés et a appuyé l'intention du Secrétariat de soutenir énergiquement les efforts de rapatriement. Il a pris note des problèmes qui se posaient dans les pays d'origine des réfugiés, qui demeuraient un obstacle au rapatriement pour nombre d'entre eux.

PROJET D'INTERVENTION PROLONGEE EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION—KENYA 4961.04 (1998/EB.2/17)

40. Le Conseil a instamment invité le PAM et le HCR à veiller à ce que les statistiques relatives aux réfugiés demeurent aussi réalistes que possible grâce à des recensements et des opérations contrôlées de validation des cartes. Le Conseil a aussi indiqué qu'il conviendrait d'appuyer les opérations de rapatriement chaque fois que la possibilité s'en présenterait.

PROJET D'INTERVENTION PROLONGEE EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION—SOUDAN 4168.05 (1998/EB.2/18)

41. Le Conseil s'est félicité des mesures prises par le PAM et le HCR pour rapatrier les réfugiés dans leurs foyers, ainsi que des efforts déployés pour promouvoir leur autonomie économique. Les représentants ont encouragé le Secrétariat à poursuivre chaque fois que possible l'opération de rapatriement.
42. Un représentant a appuyé la proposition de moduler les rations en fonction du degré d'autonomie des réfugiés et a recommandé qu'une réévaluation du nombre de réfugiés ait lieu tous les six mois, basée sur des vérifications périodiques et sur le nombre effectifs de personnes rapatriées. Un autre représentant a indiqué que son gouvernement s'inquiétait de l'improbabilité d'un retour des Erythréens dans leur pays, bon nombre des bénéficiaires actuels étant nés au Soudan. Un représentant a souligné que pour son gouvernement, un retour des réfugiés dans leur pays d'origine constituait la seule solution possible. Toutefois, compte tenu des circonstances, il a vivement félicité le PAM d'abandonner la fourniture de vivres pour la survie au profit d'un appui à l'autosuffisance économique.
43. En réponse à une question sur la répartition du nombre des bénéficiaires entre Erythréens et Ethiopiens, le Secrétariat a indiqué que sur 138 000 réfugiés, seuls 12 000 étaient éthiopiens, et que leur rapatriement était en cours.



**RAPPORTS DU DIRECTEUR EXECUTIF SUR DES QUESTIONS
OPERATIONNELLES—PROJETS DE DEVELOPPEMENT APPROUVES
PAR LE DIRECTEUR EXECUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE
31 DECEMBRE 1997 (1998/EB.2/19)**

44. Le Secrétariat a présenté un résumé des projets approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1997 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués et a indiqué que la pratique habituelle voulait qu'il soit présenté deux fois par an.
45. Le Secrétariat a précisé les quantités d'aide alimentaire livrées au projet Chine 5796.00 après que l'on ait fait remarquer que le chiffre ne figurait pas dans le résumé du projet.

**RAPPORTS DU DIRECTEUR EXECUTIF SUR DES QUESTIONS
OPERATIONNELLES—PROJETS D'INTERVENTION PROLONGEE EN
FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES APPROUVES PAR
LE DIRECTEUR EXECUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DECEMBRE
1997 (1998/EB.2/21)**

46. Le Conseil a fait l'éloge des IPR concernant Djibouti 4960.03 et le Yémen 5771.01 pour la qualité de leur exécution.
47. Lors de l'examen de l'IPR Algérie 4155.07 et de son rectificatif, la représentante de l'Algérie a souligné que les autorités algériennes étaient préoccupées par l'exécution de l'opération, la réduction du nombre des bénéficiaires et les retards de livraison de l'aide alimentaire. Le Secrétariat lui a donné l'assurance que le PAM prendrait les mesures nécessaires pour accélérer les livraisons et qu'il en prévoirait d'autres si nécessaire.
48. Le Secrétariat a fait valoir les efforts actuellement déployés pour assurer la meilleure coordination possible entre le HCR, le PAM et les autres partenaires pour l'IPR concernant l'Algérie. Il a confirmé qu'une lettre d'entente avait été signée par le Gouvernement algérien et le PAM à la fin de décembre 1997 et qu'une opération d'urgence était en cours d'élaboration pour appuyer le rapatriement et le référendum qui doit avoir lieu prochainement au Sahara occidental.

**RAPPORTS DU DIRECTEUR EXECUTIF SUR DES QUESTIONS
OPERATIONNELLES—AUGMENTATIONS BUDGETAIRES POUR DES IPR
APPROUVEES PAR LE DIRECTEUR EXECUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET
LE 31 DECEMBRE 1997 (1998/EB.2/22)**

49. Un représentant a demandé si les augmentations budgétaires étaient à mettre en relation avec une utilisation accrue des contributions à emploi spécifique par la communauté des donateurs. Le Secrétariat a expliqué que la plupart des augmentations s'expliquaient par le fait que les projets avaient dû utiliser des produits plus onéreux que ceux prévus dans le budget du projet, car aucun autre n'était disponible au moment de la dotation en ressources du projet.



RAPPORTS DU DIRECTEUR EXECUTIF SUR DES QUESTIONS OPERATIONNELLES—RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE PROJETS APPROUVES (1998/EB.2/23)

50. Le Conseil a relevé l'importance des rapports sur l'état d'avancement des projets en général, qui donnent un aperçu de l'exécution et des résultats des projets, et a indiqué qu'ils devraient être analysés très attentivement.
51. Les pertes importantes de produits signalées dans le rapport sur le projet Sao Tomé-et-Principe 5392.00 ont suscité des inquiétudes. Le Secrétariat a fait savoir que les autorités locales aidaient le PAM à traduire les responsables des pertes en justice. Si aucune solution durable n'était trouvée, l'on mettrait un terme au projet.
52. Le Conseil a relevé le manque chronique de fonds de contrepartie en Haïti. Il a proposé que le Secrétariat recherche des partenariats avec d'autres donateurs. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait budgétisé des frais supplémentaires au titre des coûts d'appui directs du projet Haïti 5583.00 pour financer les apports essentiels.
53. Le Conseil s'est inquiété du manque d'articles non alimentaires pour le projet du Ghana 4932.00. Un représentant a fait remarquer que les résultats du projet paraissaient médiocres et que le rapport, s'il indiquait le nombre d'enfants fréquentant les centres de santé, ne fournissait pas d'indication précise à propos de l'impact du projet sur leur état nutritionnel. Il a été recommandé que l'on explore davantage les possibilités d'achat local.
54. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'envisager d'établir des directives sur la rétribution alimentaire du travail, totale ou partielle, des employés du secteur public.

INTEGRATION DES SEXOSPECIFICITES AU PAM: UNE EVALUATION GLOBALE (1998/EB.2/25)

55. Le Conseil a accueilli favorablement ce document et a approuvé les stratégies proposées. Il a félicité le Secrétariat et en particulier le Directeur exécutif du travail accompli par le Secrétariat pour promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes. Les représentants ont rappelé l'importance des conclusions et recommandations de la Conférence de Beijing sur les femmes.
56. Des représentants ont fait observer qu'en égard à l'importance du sujet, les activités réalisées dans ce domaine devraient être financées principalement au titre du budget des services administratifs et d'appui aux programmes.
57. Le Conseil est convenu de la nécessité de procéder à une évaluation qualitative des activités du PAM dans le domaine de la problématique hommes-femmes. Des représentants ont par ailleurs suggéré que les prochains rapports soient plus analytiques. Plusieurs représentants ont exprimé le souhait de voir des chiffres comparatifs concernant la composition par sexe du personnel des organismes des Nations Unies et ont estimé qu'il fallait tenir compte de la collaboration en la matière entre les divers organismes des Nations Unies. Les représentants d'un groupe régional ont souligné la nécessité d'inclure dans le document final la situation de leur région. En outre, la nécessité de renforcer les analyses qualitatives et les évaluations d'impact ainsi que d'améliorer le suivi et l'évaluation a été soulignée.



